

**Commune Les Aix d'Angillon**  
**Conseil municipal du 18 janvier 2021**  
**Compte Rendu**

**Présents titulaires** : Mmes Delphine BOUREUX, Maud DUFOUR, Claudine FERRAND, Sandra LANGERON, Evelyne BLAIN, Ana LECOLIER, Mallaury LAGNEAU, Christelle PETIT et M. Dominique GAZOUNAUD, Alexis STANOIEVITCH, Claude COMBEPINE, Gérard JOLLET, Thibault CHALLETON, Heinrich LANGERON et Antoine LLOPIS.

**Présents suppléants** : Marie-Reine VOLTON.

**Excusés** : Michèle FAUCARD (procuration à Claudine FERRAND) et Serge NUNES (procuration à Sandra Langeron), Jérémy LALANNE (Procuration à Mallaury Lagneau) après avoir été appelé en intervention pompiers lors du conseil municipal.

**Secrétaire de séance** : Maud DUFOUR

Christelle PETIT propose de faire rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Convention avec SAS ED Consultants – GIE IRM-MPA représentée par Erwan DOUROUX pour la passation des marchés publics d'assurances
- Convention avec l'Etablissement Français du Sang
- Convention Label Ecole Numérique

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.*

Concernant le compte rendu du 7 décembre 2021, la rue de l'Eglise mentionnée dans les arrêtés de circulation sera remplacée par la rue du Parvis et Jérôme VRILOR intégrera le groupe de travail pour le diagnostic du centre-bourg.

*Les membres du conseil municipal valident le compte rendu du 7 décembre 2020 à l'unanimité.*

**1. Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal**

---

Date	Signataire	Objet	Tiers	Montant HT
05/01/2021	AL	Remplacement lavabos écoles	Aubel	4 193.52
05/01/2021	AL	Fourniture, remplacement et programmation d'un report d'alarme avec filtre	Chubb	2 526.69
05/01/2021	AL	Enrobé à froid	Colas	349.00
18/01/2021	CP	Poubelles avec pédale pour tri aux écoles	Christin	494.00

## 2. Demandes de subvention DETR / DSIL 2021

---

- Logiciel Cimetière :

Le programme des opérations éligibles à la DETR en 2021 fait apparaître dans la rubrique 6 -Patrimoine bâti à la sous-rubrique 66 la possibilité de financer la création, la réhabilitation ou l'agrandissement des cimetières, columbariums et reprises de concessions. L'achat du logiciel facilitant la gestion du cimetière et notamment la reprise des concessions représente un investissement important. Un devis de la société NEOCIM s'élève à 9 325 € HT.

Les membres du conseil municipal sont sollicités pour :

- Autoriser la dépense de 9 325 € HT pour l'achat du logiciel de gestion du cimetière
- Solliciter une aide de 40% sur les fonds DETR soit 3 730 €
- Autoriser Mme le Maire à signer tous les documents
- Inscrire la dépense au budget 2021

Remarques : le prix des concessions aux Aix d'Angillon sont peu coûteuses.

La formation des agents est prévue. Pour la maintenance le cout est prévu en option. D'autres sociétés seront consultées.

- Changement des portes de secours au centre culturel

Le programme des opérations éligibles à la DETR en 2021 fait apparaître dans la rubrique 6 -Patrimoine bâti à la sous-rubrique 63 Bâtiments culturels appartenant aux communes la possibilité de financer la rénovation et travaux d'aménagement Dans ce cadre le changement des 3 portes de secours du Centre Culturel peut faire l'objet d'une demande d'aide, l'investissement étant de 13 890 € HT (devis de la Société Gréverie).

Les membres du conseil municipal sont sollicités pour :

- Autoriser la dépense de 13 890 € HT pour le changement des portes de secours du Centre Culturel
- Solliciter une aide de 40% sur les fonds DETR soit 5 556 €
- Autoriser Mme le Maire à signer tous les documents
- Inscrire la dépense au budget 2021

- Changement de la porte d'entrée de l'école maternelle

Le programme des opérations éligibles à la DETR en 2021 fait apparaître dans la rubrique 1-scolaire/périscolaire et à la sous-rubrique 11 Bâtiments scolaires et périscolaires : construction, réhabilitation et travaux d'aménagement la possibilité de financer le changement de la porte d'entrée de l'école maternelle. L'investissement serait de 7 962 € HT (devis de la Société Monsieur Store).

Les membres du conseil municipal sont sollicités pour :

- Autoriser la dépense de 7 962 € HT pour le changement de la porte d'entrée de l'école maternelle
- Solliciter une aide de 40% sur les fonds DETR soit 3 184 €
- Autoriser Mme le Maire à signer tous les documents
- Inscrire la dépense au budget 2021

- Démolition de la piscine

Le programme des opérations éligibles à la DETR en 2021 fait apparaître dans la rubrique 6 -Patrimoine bâti à la sous-rubrique 64 Destruction d'un bâtiment à condition qu'elle soit suivie de travaux éligibles à la DETR. Dans ce cadre la destruction de la piscine pourrait être financée puisqu'elle permettrait la réalisation du centre de loisirs intercommunal, projet finançable par la DETR . L'investissement représente la somme de 56 448.17 € HT (devis de la société TPB du Centre).

Les membres du conseil municipal sont sollicités pour :

- Autoriser la dépense de 56 448 € HT pour la démolition de la piscine
- Solliciter une aide de 40% sur les fonds DETR soit 22 579 €
- Autoriser Mme le Maire à signer tous les documents
- Inscrire la dépense au budget 2021

Jerome VRILOR, attire la vigilance sur le fait que cette opération (démolition et achat du terrain par la communauté de communes Terres Haut Berry) devrait se faire sur la même année pour être une opération « blanche ». Christelle Petit propose de faire préciser ce point par la Communauté de Communes.

Gerard Jollet demande si le désamiantage est compris à ce devis ? Un diagnostic amiante a été réalisé sur la piscine et ne fait pas apparaître d'amiante.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.*

### **3. Convention avec la ville de St Germain du Puy pour la mise à disposition de la piscine municipale**

---

La commune de St Germain du Puy met à disposition des élèves de l'école des Aix d'Angillon la piscine municipale du 8 mars au 23 avril de 9h50 à 10h45 puis du 10 mai au 25 juin de 9h45 à 10h25 de 10h30 à 11h10.

La redevance horaire est fixée à 1.07 € par enfant (1.05 € par enfant sur l'année scolaire 2019/2020). Cela représente 57 élèves d'élémentaire.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'accepter les termes de la convention avec la ville de St Germain du Puy notamment le coût : 1.07 €/enfant/heure.
- D'autoriser Mme le Maire à signer les documents nécessaires.
- D'inscrire la dépense au budget.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.*

### **4. Adoption de la convention de délégation du service de placier à M. Delamarre**

---

Afin de redynamiser les marchés du mardi et du vendredi, il est proposé de faire appel à un placier. M. Delamarre accepte de réaliser la prestation dans les conditions suivantes :

- La réalisation de la prestation comprendra les tâches suivantes :
  - la gestion des droits de places,
  - l'encaissement des droits de places,
  - le recrutement de nouveaux camelots,

- Conditions financières :
  - 80 euros la prestation hebdomadaire pour un maximum de 52 semaines
  - 10% des recettes liées au droit de place encaissées.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver la convention de partenariat avec M. Delamarre pour le service de placier
- D'accepter les conditions financières
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires
- D'inscrire la dépense au budget

La convention démarrera le 2 février 2021 et la borne électrique est opérationnelle.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité des membres présents (une abstention).*

#### **5. Adoption de la convention pour le cinéma rural itinérant**

---

Afin de diffuser des films récents dans les communes rurales, la Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Cher propose une convention tripartite avec l'association détente et loisirs et la commune. Compte tenu du contexte sanitaire, la diffusion des films sera gratuite cette année. La commune s'engage à mettre à assurer la logistique pour la diffusion des films notamment en mettant à disposition la salle du Centre Culturel.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter les termes de la convention tripartite
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention

Le groupe de travail « animation » sera impliqué dans le choix des films.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.*

#### **6. Parlement de l'eau : désignation des représentants**

---

La compétence eau et assainissement est déléguée à la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il convient de nommer les représentants de la commune au Parlement de l'eau.

Il est proposé au conseil municipal

- De désigner M. Thibault CHALLETON, membre titulaire et M. Dominique GAZOUNAUD, membre suppléant.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.*

#### **7. Convention avec SAS ED Consultants – GIE IRM-MPA représentée par Erwan DOUROUX pour la passation d'un marché public d'assurances**

---

Jérôme VRILOR et Antoine LLOPIS ont rencontré Erwan DOUROUX, consultant en assurance, pour évoquer la gestion de ce dossier. Le code des marchés publics n'est pas respecté puisque les renouvellements tacites ne sont plus autorisés.

Il convient de lancer un appel à la concurrence après avoir fait un diagnostic très détaillé. M. DOUROUX propose de réaliser le diagnostic et le suivi du marché pour la somme forfaitaire de 1 900 €. Le résultat de la consultation sera connu pour septembre prochain.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser le lancement d'une consultation pour les assurances de la commune
- De contractualiser avec M. Erwan DOUROUX pour la somme de 1 900 € HT
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention de partenariat
- D'inscrire la dépense au budget

Antoine Llopis signale qu'actuellement le coût des assurances est d'environ 60 000€/an. Jérôme Vrilor précise qu'un retro-planning très précis a été établi.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.*

## **8. Convention avec l'Etablissement Français du Sang**

---

L'EFS sollicite la mairie pour le déroulement du don du sang. Une convention de partenariat prévoit les dates auxquelles se dérouleraient les dons et la mise à disposition du Centre Culturel. L'EFS a besoin de 15 tables et 50 chaises de 14h30 à 20h30 les mardis 19 janvier, 16 mars, 18 mai, 20 juillet, 21 septembre et 16 novembre. Il s'agit d'une convention d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter le prêt du Centre Culturel pour le déroulement du don du sang dans les conditions mentionnées dans la convention
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention.

Question de Claude Combepine : est ce que les organismes nationaux (ARS ...) ont sollicité l'association concernant la campagne de vaccination COVID ? Gerard Jollet répond que non pas à ce jour.

Le terme salle des fêtes sera remplacé par centre culturel sur la convention.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.*

## **9. Convention Label Ecole du Numérique (LEN)**

---

Nous avons répondu en septembre à un appel à projet en lien avec les écoles primaire et maternelle ainsi que l'éducation nationale pour équiper les écoles de matériel numérique autour de la robotisation.

Notre candidature a été retenue, le projet s'élève à 4 084€, le budget communal dédié à ce projet sera de 2 042€ soit 50% du projet le reste étant financé par l'Etat.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter la convention label école du numérique
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention

- D'engager une dépense de 2 042€.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.*

## 10. Questions diverses

---

- Lecture de la lettre de la préfecture pour apporter notre soutien à la campagne de vaccination. L'ensemble des élus est favorable pour y participer. Un mail a été adressé aux professionnels de santé.
- L'organisation de la cantine répond déjà aux recommandations du gouvernement, il n'y aura donc pas de changement.
- Diagnostic du centre bourg : nous avons engagé un auto diagnostic selon la méthodologie de la Direction Départementale des Territoires. La commission s'est réunie le 14 janvier 2021. Nous avons bien avancé la 1<sup>ère</sup> partie relative à la présentation de la commune.
- Jérôme Vrilor, Delphine Boureux et Didier Drouhot travaillent sur les points de levée des ordures ménagères, l'objet étant de ne pas multiplier les lieux et maîtriser les coûts.
- Delphine Boureux et Caroline Thibault ont finalisé le bulletin municipal qui sera distribué le 25 janvier 2021.
- Gestion des chats errants : nous devons répondre à un questionnaire avant de finaliser la convention avec 30 millions d'amis. Ana Lecolier a travaillé sur un questionnaire pour les habitants. C'est l'une des étapes du protocole.
- Les 63 sapins à l'étang seront abattus mercredi matin ou jeudi matin. Il y a beaucoup de ragondins qui abiment les berges.
- Restitution d'un mini-sondage sur les bacs : les bacs sont bien dimensionnés finalement. Pour le lotissement « Desrats », il faut rappeler aux habitants qu'ils peuvent déposer leurs bacs devant chez eux.
- Rappel du sens de circulation à la mairie pour accéder aux bureaux et à la salle de réunion du fond.
- Info de dernière minute : l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires va mandater gratuitement des experts pour nous accompagner dans les études de projets autour de la réhabilitations du site des Vallières.

### **Dates à retenir :**

**Commission auto diagnostic : 6 février 2021 à 10h**

**Prochain Conseil Municipal le 15 février 2021 à 18h30**